

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le Vingt-Sept Novembre à 20 h.30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Haudrechy Franck, Maire

Etaient Présents : Mme STAB, Mr MOENS, Mr DUBOIS, Mme AMOUR, Mr LEFRANCOIS, Mr HADRYIS, Mme SROKA, Mme VANNIER, Mme DA COSTA DOMINGUES, Mr CHARPENTIER, Mme BUQUET, Mme LESVEN

Absents excusés : Mr DAVOINE (Pouvoir à Mr Haudrechy)

Absents :

Secrétaire : Mme STAB Anne

1 – URBANISME

1. Convention pour la Mise en place d'un service d'Instruction Communautaire

Suite à la fusion des 4 anciennes communautés de communes, afin d'harmoniser l'instruction des actes d'urbanisme sur tout le territoire, la Communauté de Communes Roumois Seine a décidé en réunion le 9 novembre dernier de mettre en place la régie communautaire d'instruction et de fixer les modalités de conventionnement avec les communes. Ce service sera mis en place au 1er janvier 2018.

Monsieur Haudrechy explique au Conseil Municipal les modalités de ce nouveau service, ainsi que la nécessité de résilier la convention préexistante liant la Commune avec l'ancienne communauté de Communes d'Amfreville la Campagne. Il est noté que le coût de ce nouveau service sera facturé à l'acte.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur les 3 points suivants :

- Adhérer à la régie communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme
- Résilier la convention préexistante liant la Commune à l'ancienne Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne
- Autoriser Monsieur Haudrechy à signer la nouvelle convention fixant les modalités d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

(Les différents documents ont été transmis à chacun des conseillers)

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la régie communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme
- Décide de résilier la convention préexistante liant la Commune à l'ancienne Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne
- Autorise Monsieur Haudrechy à signer la nouvelle convention fixant les modalités d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Les délibérations seront prises en ce sens.

2. Taxe d'Aménagement

Considérant l'augmentation du coût d'instruction des actes d'urbanisme, Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal d'augmenter la part communale de la Taxe d'aménagement. Ceci afin de palier à une partie du surcoût du service instruction proposé par la Communauté de Communes.

Le taux actuel est de 2.5 %.

Compte tenu des simulations proposées à 2.8 % et à 3%, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- **D'augmenter** le taux de de la taxe d'Aménagement de 2.5 % à **2.8 % sur l'ensemble du territoire communal.**

Les exonérations qui étaient appliquées restent inchangées, à savoir :

- Exonération en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme
 - o **De 50 %** de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (Logements financés avec un Prêt à Taux Zéro – PTZ+)
 - o **En totalité** pour sa part communale, les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Cette modification prendra effet au 1^{er} Janvier 2018. La délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, ainsi qu'à la Communauté de Communes Roumois Seine, en charge de l'instruction des dossiers.

2 – CONVENTION SERPN – CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES HYDRANTS et REALISATION D'UN SCHEMA DEPARTEMENTAL

Monsieur Haudrechy, informe le Conseil municipal que la vérification des PEI (Points d'Eau Incendie) ne se fait plus par le SDIS (Sapeur-Pompier). Cette vérification étant obligatoire, le SERPN propose aux Communes qui le souhaitent, la prise en charge du contrôle et de l'entretien des Hydrants ainsi que la réalisation du schéma départemental. Ce schéma permettra d'établir un diagnostic précis de la couverture incendie de la Commune.

Pour information, la commune dispose de 16 Points d'eau Incendie.

- Le coût par an et par PEI est de 53 € HT.
- La réalisation du Schéma Communal est facturée sur un montant forfaitaire en fonction de la complexité à 220 € HT par jour. Pour notre Commune le temps estimé est de 3 à 4 jours.

Vu la convention et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au SERPN

- Le contrôle et l'entretien des Hydrants,
- La Réalisation du Schéma Départemental.

Et Autorise Monsieur Haudrechy à signer la Convention, ainsi que tous les documents nécessaires rapportant à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

3 – LOTISSEMENT CLOS NICOLAS DU RESNEL – CLOTURE DU BUDGET

Le dernier terrain du lotissement ayant été vendu, Monsieur Haudrechy en accord avec Monsieur Guerguesse (Trésorier) propose au Conseil Municipal de clôturer le Budget au 31 décembre 2017 et

ainsi autoriser Monsieur Guerguesse à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la Commune.

L'intégration du résultat pourra se faire sur le budget de la Commune pour 2018.

Après discussion, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de clôturer le Budget Annexe du Lotissement Clos Nicolas Du Resnel au 31 Décembre 2017
- Autorise Monsieur Guerguesse, Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au Budget principal de la Commune

Une délibération sera prise en ce sens.

4 – NOMINATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA COMMISSION ELECTORALE

Monsieur N'Diaye ayant démission du Conseil Municipal, il n'a pas été remplacé auprès de la Commission Communale Electorale. Monsieur Haudrechy demande qui au sein du conseil souhaiterait siéger au sein de cette Commission.

Seul Monsieur Moens se propose. Il siègera donc à cette commission avec Mme Stab Anne et Monsieur Graffet Jean-François.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- AUDITS ENERGETIQUE – Salle Guy Robert – Restaurant Scolaire

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que les audits énergétiques des 2 bâtiments, cantine scolaire et salle Guy Robert ont été remis en Mairie.

Pour information, il a été relevé que le restaurant scolaire a une très mauvaise isolation, il sera certainement nécessaire d'isoler le plafond, changer les portes et les fenêtres. Pour la salle des Fêtes, isolation du plafond et changement de chaudière.

Une commission sera organisée afin de faire le point plus en détail sur les différents problèmes relevés lors de ces audits.

Monsieur Haudrechy dit qu'il serait intéressant de procéder à des audits énergétiques également pour l'école maternelle, le centre de loisirs et la Mairie.

- DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Monsieur Haudrechy donne lecture du courrier reçu d'Eure Numérique quant au planning de déploiement du très haut débit (Fibre optique) sur la commune.

L'activation des services et la possibilité pour nos administrés de s'abonner et de bénéficier de la fibre jusqu'à leur domicile se fera progressivement entre le mois de juin et de septembre 2018.

- SIEGE

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que le compte rendu de la dernière réunion du Siege est à disposition en Mairie. Monsieur Charpentier a fait un compte rendu verbal au conseil.

- PPMS ECOLE

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que suite à l'obtention de la subvention, les travaux pour le système de sonneries pour le PPMS aux écoles seront effectués avant la fin du mois de décembre.

- REFECTION TOITURE ECOLE/MAIRIE

Les travaux de la réfection de la toiture sont achevés, et la demande de versement de la subvention a été transmise au service de la Préfecture

- PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS

Monsieur Haudrechy donne la parole à Mme Sroka

Cette plantation a eu lieu le 24 Novembre au Matin avec les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 pour la plantation de 7 arbres sur terrain de la Maison Deboos (6 Pommiers et un cognassier)

Les 2 classes de maternelles ont plantés 30 framboisiers dans la cour de l'école.

Les enfants des écoles avec leurs institutrices se sont proposés pour arroser les arbres les jeudis matins dès le printemps.

Madame Sroka remercie la Commune pour l'achat des arbres ainsi que Monsieur Lefrançois pour son aide.

Manifestations à venir

Téléthon - 8 Décembre à 16 h – Téléthon – Lâcher de Ballons et vente de crêpes.

Le repas à lieu à St Pierre des Fleurs le vendredi 8 Décembre – Inscription possible en Mairie

Le Noël des Ecoles aura lieu le vendredi 22 décembre à 16 heures à la salle des fêtes de St pierre avec remise d'un chocolat en présence du Père Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40

Le Maire,